

EDITO

VERSION 2015... SEPTEMBRE 2018...

Dans notre Flash Infos n°7 d'octobre 2015, nous vous annonçons qu'au-delà de septembre 2018 les certificats ISO 9001 : 2008 et ISO 14001 : 2004 ne seront plus valides. Avez-vous fait ou planifié votre transition ? Peut être pensez-vous qu'il y a encore le temps ? C'est vrai. Attention, cela vient vite, vous le savez comme nous. Il ne faut pas se préparer au dernier moment.

Nous commençons à avoir du recul sur les 1^{ères} transitions. Avec un minimum de travail sérieux, celles-ci se sont toutes bien déroulées. Nous devons nous imposer ce passage et nous vous annonçons qu'AXIQUALE a passé avec succès son 3^{ème} renouvellement ISO 9001, en version 2015.

La nouvelle année commence, que va nous apporter 2017... C'est le moment pour nous de vous souhaiter que du mieux et la meilleure réussite possible dans vos entreprises.

L'équipe AXIQUALE est à votre écoute pour toutes les questions que vous pourriez vous poser concernant nos domaines de compétences.

Bonne lecture,
L'équipe AXIQUALE

QUALITÉ



ISO 9001 version 2015
6.2 – Objectifs qualité et planification des actions pour les atteindre



Comment mettre en œuvre la version 2015 :

- Soyons réalistes au niveau de la politique,
- Restons réalistes et concrets sur les objectifs.

Le plan d'actions devrait alors être facilité.

Que ce titre est long, mais tout est dit !
La version 2008 traitait de la « planification du système de management de la qualité ».
La version 2015 spécifie bien la planification des actions pour atteindre les objectifs.

Ce qui se passait en version 2008

- les entreprises fixaient bien quelques objectifs, les plans d'actions n'étaient que rarement existants et pertinents. L'atteinte des objectifs n'était parfois pas contrôlée !
A quoi bon fixer des objectifs !

Avec la version 2015

- ce n'est plus possible !
Etablir un plan d'actions et le suivre, n'est-ce pas plus intelligent !

Ce qui reste à l'identique : les objectifs doivent être cohérents avec la politique qualité et doivent être mesurables.

Et pour fixer vos objectifs, soyez **MALINS** :

- M** comme **Mesurable** : quantité, date,
- A** comme **Atteignable** : trop peut décourager,
- L** comme **Limité** : dans le temps,
- I** comme **Identifiable** : du concret,
- N** comme **Négociable** : l'objectif peut être modifié,
- S** comme **Stimulant** : pour servir de levier en interne.

Ou encore **SMART**

(Stimulant, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel)

Planifier un plan d'actions veut dire :

- Définir **ce qui doit être fait**,
- Définir les **ressources nécessaires**,
- Définir les **responsabilités**,
- Prévoir les **échéances**,
- Ne pas oublier de planifier un ou des **états d'avancement** des objectifs et si besoin une méthode d'**évaluation des résultats**.

Plus d'informations ?

Parlons-en ensemble ! Prenez contact avec votre Consultant.

Didier Marchand au 06.75.90.44.55
d.marchand@axiquale.com

Cédric Petitpas au 06.79.81.18.56
c.petitpas@axiquale.com

Marion Sébrier au 06.75.90.41.90
m.sebrier@axiquale.com

ENVIRONNEMENT

ISO 14001 version 2015 4 - Contexte de l'organisme

Notre Flash Infos n°8 a traité ce point dans le contexte général des 2 normes ISO 9001 et 14001. Comme l'ISO 9001 concerne le métier de l'entreprise, il est évident, pour toute Direction, de prendre en compte le contexte dans lequel son entreprise évolue et de déterminer ses enjeux. Ce sont des éléments de première importance pour établir sa stratégie. Cette approche de l'ISO 9001 représente une logique d'entreprise tout à fait habituelle, mais elle peut être ressentie, à tort à notre avis, comme intrusive. Nous rappelons que vous faites cette démarche pour votre entreprise. Dans le cadre de la norme 14001, la logique est moins intuitive pour une Direction, même si les principes restent les mêmes. Il faut savoir se situer dans son contexte environnemental.



Pour aborder votre réflexion nous vous proposons de fonctionner par questionnement.

Quel est votre contexte environnemental ?

Plus d'informations ? Parlons-en ensemble

Didier Marchand au 06.75.90.44.55
d.marchand@axiquale.com

Cédric Petitpas au 06.79.81.18.56
c.petitpas@axiquale.com

Marion Sébrier au 06.75.90.41.90
m.sebrier@axiquale.com

Pensez aux interactions que peuvent avoir vos activités sur l'environnement :

- Vos modes de production ou de réalisation,
- Vos approvisionnements,
- Votre produit final,

Prenez en compte le milieu dans lequel vous évoluez, êtes-vous soumis à des :

- Pressions réglementaires,
- Contraintes locales,
- Contraintes du marché,

Sans oublier les contraintes internes à votre entreprise :

- La culture d'entreprise,
- Le personnel.

Cette réflexion vous amène à préciser :

- Vos enjeux environnementaux,
- Vos parties intéressées (personnes ou organismes qui peuvent influencer ou être influencés), et aussi leurs attentes pertinentes pouvant, pour vous, devenir des obligations de conformité.

La norme ne vous impose pas de documenter cette réflexion, cependant, nous vous le conseillons.

Cette réflexion vous amène, et vous aide, à la détermination du domaine d'application de votre système de management environnemental, de votre Politique environnementale et constitue l'amorce de votre analyse environnementale.

BREVES QSE & AUTRES

- EN 9100 : la norme pour les entreprises de l'aéronautique, de l'espace et de la défense évolue pour être en phase avec la version 2015 de l'ISO 9001. La version 2016 de l'EN 9100 devra être mise en application pour le 15 septembre 2018 pour se caler sur le planning de l'ISO 9001. Le temps est court pour la transition !
- Restriction de circulation dans Paris : à partir du 15 janvier la vignette Crit'Air est obligatoire à Paris et en proche banlieue. Elle peut être commandée sur www.certificat-air.gouv.fr et est à coller à l'intérieur du pare-brise. Elle coûte 4,18 €, y compris les frais d'envoi.
- Les courriers électroniques ne sont pas neutres pour l'environnement : l'envoi d'un e-mail accompagné d'une pièce jointe d'un mégaoctet génère de l'ordre de 20 grammes de CO₂, soit l'émission d'une voiture moyenne parcourant 80 mètres.
- Il est bien difficile d'appréhender ce que peut représenter nos émissions de gaz à effet de serre lorsqu'elles sont données en tCO₂e. L'ADEME propose une calculatrice disponible en suivant le lien : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/actualite/detail/id/36>
- Suite de la COP 21 à Paris : juste avant l'ouverture de la COP 22, le seuil de ratification de l'accord de Paris a été atteint, le 4 novembre 2016, avec l'adhésion d'au moins 55 pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre.

***Pour tous ces sujets, ou tout autre de vos préoccupations QSE,
Parlons-en ensemble !***